

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE

Séance du JEUDI 17 avril 2014.

Étaient présents :

Pour la mairie de Biot:

- **Me Brosset**, conseillère déléguée à la vie scolaire, **Me Béry**, responsable des affaires scolaires, **Me Léone**, animatrice B.C.D de l'école

Pour les parents d'élèves:

- **Me Frugier** (présidente de l'APE), , **Mes Arnaldi et Brunet**(parents délégués de CP), **Me Bernardi** (parent délégué des CE1), **M. Caron** (parents délégués ce1/ce2), **M. Mangin** (parent délégué de CE2), **Mr Ros et Me Neuquelman** (parents délégués des CM1), **Me Currid** (déléguée des parents de CM2);

Pour l'Éducation nationale:

- les enseignants de l'école: **Me Marengo** (CP), **Me Ménard** (C.P), **Me Salicis** (CE1), **M. Bridoux** (CE1 et directeur) , **M. Chaput** (CM1), **Me Gagou** (CM1/2) et **Mme Léouffre** (CM2),
- **Mr Ferey**, Délégué départemental de l'Éducation nationale.
- Absents: **Me Arnaud** (CE2)

L'ordre du jour a été abordé comme suit :

1/. Approbation du compte rendu

Le compte-rendu du précédent conseil d'école a été approuvé. Pour information, il est rappelé que tous les comptes-rendus de tous les conseils d'école depuis 4 ans sont consultables sur le site internet de l'école.

2/ Sécurité au sein de l'école.

La sous-commission départementale de sécurité est passée le 28 janvier 2014 pour contrôler le groupe scolaire, ses installations techniques et de sureté (extincteurs, porte-coupe-feu, vannes et trappes de sécurité...). Ce type de visite a lieu tous les trois ans. Une évacuation générale a été réalisée et analysée. Tout est conforme et l'efficacité de l'organisation générale et des modalités d'évacuation des élèves a été soulignée. Avis favorable donc.

Le document unique d'évaluation des risques de l'école et de son personnel a été mis à jour et doit

donc être présenté au conseil. Sa version officielle sera communiquée à la mairie très prochainement dès que sa numérisation aura pu être réalisée.

Le D.U.E.R est un document diagnostique qui répertorie les risques potentiels présents au sein de l'école dans chaque local et qui émet des propositions d'aménagements en vue d'une amélioration de la sécurité. Ce document est à mettre à jour chaque année. De façon générale, les locaux sont en bon état et plutôt bien entretenus. Il n'y a donc pas de risques immédiats. Juste quelques points saillants pouvant faire l'objet d'une amélioration :

- des dalles de plafond tâchées par l'humidité dans de nombreuses pièces de l'école pouvant à terme se désagréger et tomber (elles sont observées régulièrement donc on les retire avant que cela n'arrive) mais il faut bien constater la persistance de fuites de plafond à ce niveau...

- Le volume sonore lors des services de cantine, très élevé qui génère de la fatigue de la part de toutes les personnes présentes, des élèves comme du personnel. On ne peut pas agir sur le local et le nombre d'enfants, par nécessité de maintenir deux services. Reste à vérifier si les matériaux permettent une bonne absorption des bruits (murs, faux plafonds, sols...). Me Béry indique qu'une étude a déjà été réalisée sur le type de vaisselle employée également. Quant à la mise en place de claustras entre les tables, cela est difficilement réalisable par manque de place. Afin de sensibiliser les élèves au niveau sonore qu'ils génèrent, Mr Bridoux évoque l'utilisation dans une école scandinave d'un panneau signalétique très visuel (oreille qui devient rouge lorsque le niveau dépasse un certain nombre de décibels) placé dans le réfectoire. Me Brosset demande les références et le prix d'un tel matériel en vue d'une éventuelle installation. Voir donc si ce type de matériel est disponible en France.

- La chaleur dans les classes à partir de mai jusqu'à septembre inclus : la température peut monter très vite au-delà de 30 degrés. Côté mer, la nécessité d'ouvrir les fenêtres est constamment gênée par l'entrée de frelons, guêpes... Outre le fait qu'il est nécessaire de faire régulièrement une recherche de nids à proximité de cette zone, il est demandé que les classes placées à cet endroit aient leurs fenêtres équipées de moustiquaires. Certains enseignants soulignent aussi la dangerosité des coins de fenêtres qui peuvent blesser. Mr Bridoux leur demande de vérifier l'emplacement des tables de sorte que les élèves ne soient pas à proximité immédiate de ces bords saillants.

- Me Léouffre et Mr Ros demandent que soient ajoutés des renforts en mousse aux piliers des pergolas de la cour de récréation (demande déjà faite antérieurement). Mr Ros aimerait également qu'un remblai soit placé en bas de la route sortant de l'école (bas de pente à gauche) afin de combler « une tranchée » pouvant à terme endommager les véhicules. Concernant les autres interventions techniques ponctuelles, un mél récapitulatif a été envoyé aux services techniques.

3/ Report du vendredi 30 mai au mercredi 13 juin.

Afin de s'aligner sur une décision prise par l'ensemble des écoles de la commune, les cours du vendredi 30 mai seront reportés au mercredi 11 juin, avec garderie, cantine, ramassage scolaire et études. Mr Bridoux demande aux enseignants de diffuser cette information aux familles.

4/ Infos diverses sur la vie de l'école.

Quelques dates à venir :

Mardi 03 juin : représentation de la chorale de l'école au jardin Mistral à 18h30,

Du lundi 09 juin au vendredi 13 juin : exposition artistique Matisse/Plenza au sein du groupe

scolaire du Moulin neuf.

Lundi 16 juin : dernier conseil d'école à 18h.

Vendredi 27 juin : kermesse de l'école.

Compte-tenu de la configuration des espaces autour de l'école, l'équipe enseignante demande à la municipalité de préserver une partie du terrain de l'ancien stade de la Fontanette afin de permettre aux classes de pouvoir se déplacer et d'avoir un espace EPS à proximité de l'école. Cet espace pourrait également être utile pour les écoles du village et pour les activités périscolaires. Me Brosset demande à l'équipe de monter un projet d'utilisation avec croquis pour appuyer cette demande.

Me Neuquelman intervient pour demander que sur l'itinéraire emprunté par les classes pour se rendre à cet endroit soit aménagé un passage protégé pour garantir la sécurité des piétons : juste après le pont vieux.

5/ Application des nouveaux rythmes au sein de l'école:

Jeudi 10 avril 2014, lors du comité consultatif à la vie scolaire, a été validée la proposition de la nouvelle équipe municipale concernant l'application des nouveaux rythmes telle que définie ci-dessous :

	7h45	8h30	12h00	13h45	15h30	16h30	18h00
LUNDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	Déjeuner	ENSEIGNEMENT	TAP	ACCUEIL DU SOIR	
MARDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	Déjeuner	ENSEIGNEMENT	TAP	ACCUEIL DU SOIR	
MERCREDI	7h45	8h30	11h30	12h30			
	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	ACCUEIL				
JEUDI	7h45	8h30	12h00	13h45	15h30	16h30	18h00
	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	Déjeuner	ENSEIGNEMENT	TAP	ACCUEIL DU SOIR	
VENDREDI	7h45	8h30	12h00	13h45	15h30	16h30	18h00
	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	Déjeuner	ENSEIGNEMENT	TAP	ACCUEIL DU SOIR	

Me Brosset commente cette organisation qui s'appuie sur la régularité des différents temps scolaires et périscolaires pour les élèves. C'est la raison pour laquelle une 4^{ème} période de TAP est prévue alors que seules trois sont exigées par la réforme. Me Brosset précise que le contenu des activités périscolaires n'était pas encore défini à la date du 17 avril, mais qu'elles s'inscriront dans un parcours éducatif qui tiendra compte des projets d'école (PEDT). Il est possible qu'une partie du coût soit répercuté aux familles mais indexé alors au quotient familial. Les enseignants ont la possibilité de participer à l'encadrement de ce temps périscolaire, s'ils le souhaitent : ils prendront alors le statut de personnel communal. Les parents d'élèves demandent quel sera le taux d'encadrement appliqué durant ces temps : il s'agira d'un adulte pour 18 élèves au sein de la structure (la répartition de ces adultes pourra donc changer selon les activités menées). Il est rappelé que toutes les TAP se feront sur le site de l'école, le laps de temps qui leur est alloué ne permettant pas le transport des élèves à d'autres endroits.

Me Currid évoque l'organisation des temps périscolaires dans une commune voisine ayant déjà appliqué la réforme cette année et souligne le fait que les élèves ne doivent pas papillonner sans cesse d'une activité à l'autre. Tous s'accordent sur la nécessité d'intégrer les enfants dans un parcours cohérent ayant une certaine durée. Le PEDT doit mettre en place des initiations à différentes activités mais organiser également des prolongements de ces activités dans la durée...

Mr Bridoux rappelle qu'il faudra ajouter des APC (activités pédagogiques complémentaires) sur un créneau suivant immédiatement le temps d'enseignement certains jours de la semaine, l'équipe devant elle aussi se concerter au préalable sur son placement dans la journée et dans la semaine. Le contenu des APC reprendra de l'aide individualisée mais pourra également traiter d'activités artistiques, scientifiques en adéquation avec le projet d'école (atelier informatique, théâtre...). La participation des élèves est alors optionnelle.

Consécutivement à cette discussion sur les nouveaux rythmes, Mr Caron interroge Mesdames Brosset et Béry sur un maintien éventuel de l'étude surveillée telle qu'elle est organisée actuellement pour l'an prochain. Il souligne la qualité de ces études encadrées par les enseignants. Me Brosset répond que telles quelles ces études sont amenées à disparaître. Mr Bridoux rappelle qu'en comité consultatif, Mr Cagnoli, inspecteur de la circonscription, s'est clairement positionné sur le fait qu'il ne devait pas ou quasiment pas y avoir de devoirs à faire à la maison. La municipalité s'appuie donc sur ce constat pour la future organisation. Là encore, l'équipe enseignante devra se concerter pour adopter une position collégiale en fonction de l'organisation future. Néanmoins, elle tient à rappeler que les devoirs proposés sont essentiellement des leçons ou des notions à mémoriser, de l'entraînement à la lecture ou à l'écriture de quelques mots et que l'ensemble ne doit jamais prendre plus de vingt minutes par jour, que ce soit en étude ou à la maison. Quelques parents rappellent que des devoirs à faire répartis sur une semaine restent nécessaires pour préparer, ne serait-ce que méthodologiquement à l'entrée au collège où la politique en la matière est complètement antagoniste. Plusieurs enseignants soulignent que compte-tenu du fait que les programmes de 2008 restent en vigueur avec la lourdeur des contenus qu'ils impliquent, il est difficile de ne pas s'appuyer sur un entraînement oral hors classe même court et optionnel pour certaines notions...

Me Béry indique qu'il est envisageable que sur le temps de garderie soit aménagée une demi-heure d'aide aux « éventuels devoirs », sans garantir qu'elle sera tenue par des enseignants, mais qui pourra être interrompue à tout moment par les parents venus chercher leurs enfants (pour répondre à la demande de nombreux parents d'élèves sur plus de souplesse à ce sujet).

Mr Bridoux rappelle que si cette souplesse n'était pas possible jusqu'à maintenant, c'était par manque de personnel encadrant permettant les va et vient constants entre l'entrée de l'école et les classes d'études.

Mr Ros conclut en demandant aux représentantes de la mairie que la police municipale soit plus régulièrement présente à la sortie de 16h30.

La question de l'étude surveillée prévue en question diverse ayant été traitée avec le point précédent, l'ordre du jour est clos. La séance est levée.